

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/f1dbc2d718d154b1b32865d8>

Date d'obtention : 2023-12-19 22:37:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les principales étapes de la méthode sexto sont:

- 1) Rencontrer individuellement, dans les meilleurs délais, l'auteur du signalement, la victime et les jeunes qui sont impliqués indirectement.
- 2) Remplir la grille d'évaluation de l'incident (nature de l'incident, étendue des dégâts) à chacune des rencontres effectuées.
- 3) Consulter les politiques de l'école pour valider s'il y a eu infraction des règles de l'établissement.
- 4) Possiblement selon le cas confisquer l'appareil électronique temporairement pour que la diffusion (s'il y a lieu) puisse cesser.
- 5) Communiquer avec la police si nécessaire dans les plus brefs délais.
- 6) Communiquer avec les parents de la victime, de l'instigateur et des autres jeunes impliqués pour leur expliquer notre intervention et les démarches à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut toujours procéder avec la grille d'évaluation lorsque nous avons un doute d'une situation de sextage, afin de vérifier l'information et comprendre le contexte dans lequel la situation s'est produite. Et qu'il faut rencontrer en premier lieu la première personne qui vient nous demander de l'aide; qu'elle soit un témoin ou la principale victime d'une situation de sexto. J'ai réalisé que la police est souvent impliquée et nous apporte un soutien suite à nos interventions auprès des jeunes, surtout lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où la jeune victime voudrait nous montrer les photos qu'il ou elle a prises ou a reçues, alors que sous aucun prétexte nous devons les consulter. Aussi le fait que toutes ces situations sont très personnelles et impliquent souvent des émotions à fleur de peau qu'il faut prendre en compte tout en tentant de rassurer les victimes qui sont vulnérables.

Finalement il peut être délicat de ne pas révéler les noms des jeunes impliqués dans une situation de sextage puisque nous nous devons de les protéger tout en les informant des étapes de notre intervention dans le but de résoudre la problématique et d'éviter les répercussions à long terme ainsi que toute forme de représailles.